

PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Des élections partielles des représentantes et des représentants des collèges A et B des personnels au Conseil de gestion de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des sciences économiques et de gestion de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne

- VU** le code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
VU les statuts de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des sciences économiques et de gestion ;
VU la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 3 octobre 2025 par laquelle Madame Karine Bergès a été élue à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
VU le calendrier électoral pour le renouvellement partiel des représentantes et des représentants des collèges A et B des personnels au Conseil de gestion de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des sciences économiques et de gestion de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
VU l'arrêté portant modalités d'organisation des élections pour le renouvellement partiel des représentantes et des représentants des collèges A et B des personnels au Conseil de gestion de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des sciences économiques et de gestion de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
VU l'arrêté portant recevabilité des candidatures pour les élections partielles des représentantes et des représentants des collèges A et B des personnels au Conseil de gestion de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des sciences économiques et de gestion de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
VU l'avis du Comité électoral consultatif ;
VU la clôture du scrutin et le dépouillement réalisé par le bureau de vote le 2 décembre 2025 ;
VU les procès-verbaux de déroulement et de dépouillement ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) proclame les résultats des scrutins suivants :

Collèges	A	B
Sièges à pourvoir	1	1
Inscrits	9	26
Votants	8	12
Bulletins blancs ou nuls	0	0
Suffrages valablement exprimés	8	12
Taux de participation électorale	88,8%	46,1%

PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Des élections partielles des représentantes et des représentants des collèges A et B des personnels au Conseil de gestion de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des sciences économiques et de gestion de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne

Ont obtenus :

Candidats	Total voix
Maria Eugenia SANIN (collège A)	8
Coskun CAKAR (collège B)	8
Olivier FERRIER (collège B)	4

Sont élus :

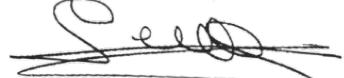
- **Maria-Eugenia SANIN (Collège A) ;**
- **Coskun CAKAR (Collège B)**

ARTICLE 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 3 décembre 2025

La Présidente de l'Université



Karine BERGÈS